



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 2 AVRIL 2026
CONVOCATION EN DATE DU 27 MARS 2026

DELIBERATION N° 14/03/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALA Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme. PETRIOLI Franca

OBJET : Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Evacuation des Eaux Pluviales de Denain, Escaudain, Louches, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin (partie) et Hélesmes - Désignation des délégués

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Avril 1963 sollicitant l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de Denain, Escaudain, Louches, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin (p) et Hélesmes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 Novembre 1963 portant constitution du Syndicat ;

Vu la loi n° 2015- 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique ;

Vu les articles L.5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que selon l'article L.5211-7 précité, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant que la Commune doit être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein de ce syndicat ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses délégués.

DÉCIDE de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants, **CONSTATE** qu'elles se sont déroulées dans les formes prescrites par la loi et qu'elles font apparaître les résultats suivants :

MM. VOLPE Michel et ZECCHIN Pascal sont proclamés à l'unanimité délégués titulaires et déclarent accepter leur mandat.

MM. CREPIN Jean Michel et HAMMADI Abdelkader sont proclamés à l'unanimité délégués suppléants et déclarent accepter leur mandat.

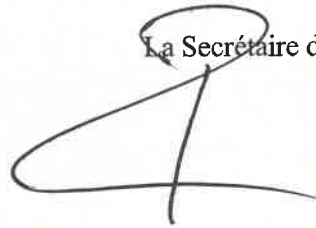
Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



MERCIER Catherine

La Secrétaire de séance,



PETRIOLI Franca

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 16/04/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260327-14_03_2026-DE

Date d'affichage : 20/04/2026

Le Maire,



MERCIER Catherine.